

Lycée Général – Réforme des épreuves du Bac

Présentation des Epreuves du Tronc Commun et des Spécialités

De la Classe de Première

Rappels :

Les épreuves finales : 60% de la note finale

En Première : Epreuve anticipée écrite et orale de français

En Terminale : quatre épreuves finales :

Deux épreuves écrites porteront sur les enseignements de spécialité conservés par le candidat.

Une épreuve écrite de philosophie

Un oral d'une durée de 20 minutes préparé tout au long du cycle terminal sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de première par l'élève.

Le calendrier des épreuves finales :

Les épreuves de spécialités seront passées au retour des vacances de printemps.

Les épreuves de français en première, de philosophie en terminale, et l'oral auront lieu à la fin du mois de juin

Le contrôle continu : 40% de la note finale

Les Epreuves : 30% : organisées au cours des années de première et de terminale.

À titre indicatif, ces épreuves communes pourront avoir lieu en janvier et avril de l'année de première, puis en décembre de l'année de terminale. L'organisation relèvera des établissements.

Les bulletins scolaires : 10% : valorisant la régularité du travail de l'élève.

I - LE TRONC COMMUN

**Calendrier : Deux épreuves écrites aux 2^e et 3^e trimestres de première et une épreuve écrite en terminale.
Une épreuve terminale en Français en fin de Première (Philosophie + Grand oral en Terminale)**

- **Langues vivantes :**

Organisation de l'évaluation :

- ***Première : deux épreuves écrites au deuxième et troisième trimestre***

- ***Terminale : une épreuve écrite et orale passée à la même période que les autres épreuves de contrôle continu.***

Structure :

En Première :

Epreuve 1 (2^{ème} T) : 1heure : 2 parties : Compréhension Orale + Expression Ecrite

- la compréhension de l'oral : document audio ou vidéo écouté trois fois durant lesquelles les candidats peuvent prendre des notes. À l'issue de la troisième écoute, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour rendre compte du document oral, en français, de manière libre ou guidée, puis pour traiter le sujet d'expression écrite.

- le sujet d'expression écrite, à traiter en langue cible, se fonde sur une ou deux questions, en lien avec la thématique générale du document support de l'évaluation de la compréhension de l'oral.

Epreuve 2 (3^{ème} T) : 1h30 : 2 parties : Compréhension de l'écrit - Expression écrite

- Compréhension écrite : un ou deux textes

- Expression écrite : une ou deux questions, en lien avec la thématique générale de la compréhension de l'écrit.

Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.

En Terminale : Compréhension de l'oral et de l'écrit - Expression écrite et orale.

Compréhension Orale et Ecrite et Expression Ecrite : Epreuve de 2 heures

Expression orale : Epreuve de 10 mn sans temps de préparation sur deux documents ou citations correspondant au choix du candidat d'un thème parmi 3 proposés par l'examineur.

Histoire-géographie :

- ***Première : deux épreuves écrites passées aux deuxième et troisième trimestres.***

- ***Terminale : une épreuve écrite et orale passée à la même période que les autres épreuves de contrôle continu.***

Structure : deux parties pour chacune des épreuves :

Partie 1 : Question problématisée : analyse et maîtrise des connaissances dans la perspective de répondre.

Partie 2 : analyse de document ou réalisation graphique.

Remarques générales :

- si la première partie du sujet porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie ou inversement ;

- si la première partie de la première épreuve est en histoire, la première partie de la deuxième épreuve est en géographie et inversement.

Enseignement scientifique :

Épreuve écrite - Durée : 2 heures - L'épreuve est notée sur 20 points (10 points par partie)

Organisation de l'évaluation :

- une épreuve écrite passée au troisième trimestre de l'année de première ;

- une épreuve écrite passée à la même période que les autres épreuves de contrôle continu de l'année de terminale.

Structure : deux exercices interdisciplinaires sur un ou deux thèmes du programme.

Evaluation de une ou deux compétences parmi : exploiter des documents ; organiser, effectuer et contrôler des calculs, rédiger une argumentation scientifique.

En première : Epreuve sur l'ensemble du programme de première, en dehors du projet expérimental et numérique.

En terminale : Epreuve sur deux des trois thèmes du programme de terminale travaillés avant l'épreuve.

Français : Épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle de français

Epreuve écrite de 4 Heures – Coefficients 5 Et Epreuve orale de 20 mn – Coefficient 5

Epreuve terminale ponctuelle de fin d'année de Première

Écrit : Structure : Au choix : Un commentaire ou une dissertation

Commentaire : Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme mais en lien avec les objets d'étude au programme.

Dissertation : un sujet parmi 3 : sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres.

Oral : Structure : 30 mn de préparation – deux parties

Première Partie : 12 mn : Exposé sur un des textes du descriptif choisi par l'évaluateur : Lecture à voix haute (2 points) + explication linéaire d'une partie du texte (8 points) + Question de grammaire liée au texte (2 points).

Deuxième Partie : 8mn – 8 points : Présentation de l'œuvre choisie par le candidat

Le candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a retenue et expose les raisons de son choix ;

Le candidat réagit aux questions de l'examineur

EPS : A cette date, le calendrier des épreuves n'est pas fixé. Soit les épreuves auront lieu deux fois en première et une fois en terminale, soit sur l'ensemble uniquement de l'année de terminale.

II - LES SPECIALITES abandonnées en fin de Première :

Calendrier : 2h au 3^{ème} trimestre de la classe de première – Coefficient 5

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Épreuve écrite - Durée : 2 heures - L'épreuve est notée sur 20 points – coefficient : 5

Objectifs : L'épreuve évalue les capacités de réflexion et d'analyse, l'aptitude à articuler différents apports disciplinaires et la qualité de l'expression écrite.

Structure : L'épreuve est une composition qui porte sur le programme de la classe de première.

Elle évalue les capacités d'analyse, la maîtrise des connaissances et la capacité à les organiser, la capacité à rédiger ainsi que la maîtrise de différents langages. Le sujet de la composition porte sur l'un des axes ou sur l'objet de travail conclusif d'un thème.

LLCE Anglais :

Épreuve écrite de 2 heures - L'épreuve est notée sur 20 points - coefficient : 5

Structure : Synthèse d'un dossier documentaire, guidée par deux ou trois questions ou consignes, en 300 mots au moins. Le dossier documentaire est composé de trois documents, dont au moins un document littéraire et un document iconographique, adossés à l'une des deux thématiques au programme.

Mathématiques :

Épreuve écrite de 2 heures - L'épreuve est notée sur 20 points - coefficient : 5

Structure : deux à quatre exercices indépendants qui abordent une grande variété de contenus et de capacités du programme.

Notation : Chaque exercice est noté entre 5 et 12 points.

SPC :

Épreuve écrite de 2 heures - L'épreuve est notée sur 20 points (10 points par partie) - coefficient : 5

Structure : Deux parties indépendantes d'une durée de une heure chacune. L'épreuve accorde un poids équivalent aux deux composantes physique et chimie, aborde plusieurs thèmes du programme et accorde une place notable à la modélisation et à la résolution de tâches complexes. Les sujets traités lors de cette épreuve portent sur des situations contextualisées, peuvent contenir des documents et inclure des questions relatives aux aspects expérimentaux de la discipline et aux capacités numériques identifiées dans le programme. Le sujet précise si l'usage de la calculatrice est autorisé.

Sciences de la vie et de la Terre

Épreuve écrite de 2 heures - L'épreuve est notée sur 20 points (10 points par partie) - coefficient : 5

Structure : 2 exercices, qui ne peuvent pas porter sur les mêmes parties du programme.

L'exercice 1 : question scientifique : sous forme d'une question scientifique et/ou de QCM, en appui ou non sur un ou plusieurs documents.

L'exercice 2 : Evaluation du raisonnement et de la démarche scientifique du candidat dans le cadre du problème posé à partir de l'exploitation de documents et en mobilisant ses connaissances. L'usage de la calculatrice est interdit.

Sciences économiques et sociales

Épreuve écrite de 2 heures - L'épreuve est notée sur 20 points (10 points par partie) - coefficient : 5

Structure : Première partie : mobilisation des connaissances et traitement de l'information. Elle comporte soit un exercice conduisant à une résolution graphique (sans formalisation mathématique), soit une étude d'un document de nature statistique comportant une ou plusieurs questions (tableau, graphique, carte, radar, etc.). Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

Seconde partie : raisonnement appuyé sur un dossier documentaire. Le candidat est invité à développer un raisonnement de l'ordre d'une page en exploitant les documents du dossier et en mobilisant les connaissances acquises. Le dossier documentaire comprend un texte et un document de nature statistique.

Humanités – Littérature et Philosophie :

Épreuve écrite - Durée : 2 heures – Notation sur 20 (2 questions de 10 points) - coefficient : 5

Structure : Épreuve composée de deux questions portant sur un texte relatif à l'un des thèmes du programme de première. Question 1 : Question d'interprétation portant sur la compréhension et l'analyse d'un enjeu majeur du texte. Question 2 : Question de réflexion exigeant la rédaction d'une réponse étayée à une question soulevée par le texte. Chacun de ces deux exercices relève tantôt d'une approche philosophique, tantôt d'une approche littéraire, selon ce qu'indique explicitement l'intitulé du sujet. Leur articulation répond au principe de coopération interdisciplinaire propre à cet enseignement de spécialité. L'ensemble des connaissances acquises est mobilisable à bon escient dans les deux parties de l'examen.

Les deux questions donnent lieu à des développements d'ampleur comparable et font l'objet de corrections distinctes, l'une par un correcteur de français, l'autre par un correcteur de philosophie, selon l'orientation disciplinaire respective des exercices.